



HAL
open science

Accueil et pédagogie : où l'école inclusive en est-elle en France ?

Caroline Desombre, Mickaël Jury

► To cite this version:

Caroline Desombre, Mickaël Jury. Accueil et pédagogie : où l'école inclusive en est-elle en France?. 2022, <https://theconversation.com/accueil-et-pedagogie-ou-lecole-inclusive-en-est-elle-en-france-187733>. hal-03992540

HAL Id: hal-03992540

<https://uca.hal.science/hal-03992540>

Submitted on 16 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Accueil et pédagogie : où l'école inclusive en est-elle en France ?

Publié: 11 octobre 2022, 21:17 CEST



L'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers est une préoccupation majeure des systèmes scolaires actuels. Shutterstock

- Adresse électronique
- Twitter 51
- Facebook 182
- LinkedIn
- Imprimer

Les élèves désignés comme « à besoins éducatifs particuliers » sont des enfants qui « ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages ». Leur scolarisation est une préoccupation majeure pour l'ensemble des systèmes éducatifs, comme le rappelle le quatrième objectif de l'Agenda 2030 défini par l'ONU.

Pour faire face à l'hétérogénéité des élèves, les pays ont adopté différents modèles impliquant que la définition de l'éducation inclusive et la mise en œuvre de celle-ci y varient fortement. En France, l'éducation inclusive telle qu'elle est préconisée actuellement est le fruit d'un long processus impulsé à la fois par un cadre réglementaire et législatif propre à la France mais aussi par des engagements internationaux (par exemple, la déclaration de Salamanque en 1994). La notion en tant que telle a été utilisée en France, pour la première fois, dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

La conception de l'inclusion et ses implications pour l'institution scolaire ont ainsi évolué à travers le temps. Aujourd'hui, même si les enseignants y semblent majoritairement favorables, ils ressentent toujours des difficultés pour la mettre en œuvre. Ces difficultés peuvent en partie être liées au fait qu'en raison des nombreuses évolutions, le concept d'éducation inclusive manque de consensus et reste, encore aujourd'hui, mal compris par les acteurs de l'éducation.

De l'intégration à une pédagogie universelle

Le principe d'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers est apparu dans la loi d'orientation du 30 juin 1975. Ce principe renvoyait à l'idée que ces derniers peuvent apprendre dans le cursus ordinaire et leur demandait alors des efforts pour s'adapter à l'école et à son fonctionnement (même si des aides pouvaient ponctuellement leur être apportées). Les élèves pour lesquels l'écart à la norme n'était pas trop important étaient susceptibles d'être intégrés en classe ordinaire ; les autres étant alors orientés dans des classes ou établissements séparés.

Progressivement, au fil des ans, l'intégration a fait place à l'inclusion. Ces élèves ont ainsi bénéficié d'un niveau de participation de plus en plus élaboré, s'éloignant de l'intégration physique de 1975, sa forme minimale, pour atteindre une intégration administrative à partir de 2005, sa forme la plus avancée. Ces différentes évolutions se retrouvent également dans travaux de recherche à travers le monde. Ainsi, Kerstin Göransson et Claes Nilholm, en 2014, dans une revue de ces travaux universitaires, ont montré que l'inclusion peut y être définie comme :

- (A) un simple accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers sans référence aux apprentissages (définition dite de placement) ;
- (B) un accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers couplé à des adaptations pédagogiques (définition dite d'une individualisation spécifiée) ;
- (C) l'adaptation à tous les élèves indépendamment de leurs besoins éducatifs particuliers (définition dite individualisée générale) ;
- (D) la création d'une communauté qui prend en compte les principes d'équité et de justice au-delà du périmètre de l'école (définition dite de communauté).

Cette dernière forme tente de se construire en France depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Avec cette loi, il ne s'agit plus d'intégrer ou de ré-intégrer les élèves à besoins éducatifs particuliers puisque ceux-ci ne sont pas exclus du système scolaire. Dans cette perspective, ils sont scolarisés en classe ordinaire et les enseignants sont encouragés à adapter leurs méthodes et leurs supports à leurs besoins.



Au fil des ans, l'intégration a fait place à l'inclusion. Shutterstock

L'inclusion scolaire procède donc d'une double adaptation. D'une part, il est toujours attendu de l'élève, quel qu'il soit, qu'il intègre la norme scolaire, des connaissances identifiées dans le référentiel de compétences. D'autre part, l'école doit, en fonction des besoins des élèves, adapter les démarches, les méthodes et/ou les supports pédagogiques pour permettre les apprentissages.

Les préconisations actuelles en matière d'éducation inclusive vont au-delà de ce concept d'inclusion notamment avec l'idée que les enseignements doivent être, dès la conception, accessibles à toutes et tous. Ainsi, les enseignants ne sont plus encouragés à construire un enseignement adapté à chaque élève présentant des besoins éducatifs particuliers (et donc à individualiser en quelque sorte les supports) mais plutôt à concevoir, en amont, des séances, des supports ou encore des méthodes répondants aux besoins de toutes et tous.

À lire aussi : Comprendre les enjeux de l'école inclusive avec Disney et Pixar

Dans cette perspective, les élèves à besoins éducatifs particuliers ne doivent plus faire l'objet d'une attention exclusive et/ou particulière ; l'enseignant doit davantage être attentif aux barrières à l'apprentissage de toutes et tous. En conséquence, la proposition aux élèves de différentes modalités pédagogiques est préconisée pour répondre à la diversité des élèves. Cette approche, inspirée de l'architecture, est nommée conception universelle de l'enseignement.

Comme nous venons de le voir, le concept d'éducation inclusive a fortement évolué depuis les cinquante dernières années. Mais comment les enseignants se sont-ils emparés de ces différentes évolutions ? Cette question est d'importance dans la mesure où leur appréhension du concept a un effet sur leur acceptation de l'éducation inclusive et leurs pratiques professionnelles.

Sur le terrain, une variété d'approches

Une étude menée par Mireille Krischler et ses collègues, en 2019, basée sur les définitions de Kerstin Göransson et Claes Nilholm, montre que les enseignants luxembourgeois n'ont pas de définition consensuelle de l'éducation inclusive et qu'ils n'adhèrent pas à la définition la plus élaborée de l'éducation inclusive : la définition de communauté. Dans un même pays, les conceptions peuvent donc être différentes.

[Près de 80 000 lecteurs font confiance à la newsletter de The Conversation pour mieux comprendre les grands enjeux du monde. Abonnez-vous aujourd'hui]

Des recherches que nous avons menées avec Anne-Laure Perrin (article à paraître) ont confirmé ces résultats dans le contexte français : non seulement les enseignants français ne se représentent pas de manière identique la notion d'éducation inclusive mais leur approche se réfère encore beaucoup au modèle intégratif (47 % d'entre eux se réfèrent aux définitions A et B données précédemment).

Cette prégnance du modèle intégratif chez les enseignants peut aussi se traduire dans certaines des raisons qu'ils invoquent pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive ou même certaines préoccupations que les enseignants peuvent avoir. Ainsi, par exemple, certains enseignants pensent que l'école inclusive est mise en place pour faire faire des économies au gouvernement, « pour se donner bonne conscience » ou en réponse « au lobby des parents d'enfants handicapés ».

Par ailleurs, certains enseignants peuvent penser qu'enseigner à des élèves à besoins éducatifs particuliers peut nuire au progrès des autres élèves. Ces projections et préoccupations ne sont pourtant pas représentatives de ce qu'est et ce que doit être l'éducation inclusive et nous semblent devoir alerter les différents acteurs de l'éducation.

À lire aussi : Quel regard les enseignants portent-ils sur l'école inclusive ?

Aussi, pensons-nous, que pour une mise en œuvre réussie de l'éducation inclusive, il faut prioritairement s'assurer que tous les acteurs travaillant à la participation sociale de l'élève, enseignants, parents, accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), cadres de l'éducation nationale, employés du secteur médico-social commencent par parler de cet objet en utilisant les mêmes termes. Cela nous semble ainsi renforcer le besoin de formations croisées mêlant ces différentes personnes afin de développer une culture commune et partagée de l'éducation inclusive (voir pour plus d'informations l'action 4 du PIA3 100 % IDT : un défi, un territoire).

Il est à noter que cette réponse ne doit en revanche pas se substituer aux autres mesures nécessaires (et pour certaines actuellement engagées) que ce soit au niveau des investissements (par exemple l'ouverture de nouveaux dispositifs), de la formation initiale et continue des enseignants ou encore de la professionnalisation et la sécurisation des conditions de travail des AESH. Prises ensemble, ces mesures contribueront alors à l'atteinte d'une école pleinement accessible.

lycée enseignants collège handicap élèves école primaire société inclusive Dans la classe

Soutenez une info responsable

Association indépendante, The Conversation n'a pas d'actionnaires, c'est grâce à vos dons que nous pouvons poursuivre notre mission de diffusion du savoir et vous offrir une information d'expertise et d'exigence. Aidez-nous en faisant un don !

Faire un don

Merci de votre soutien
L'équipe de The Conversation France



Vous aimerez aussi



0 Commentaires

Abonné

Les commentaires sont ouverts sur certains articles et doivent être conformes à notre charte de participation

Notre audience

Le réseau global The Conversation a une audience mensuelle de 18 millions de lecteurs et une audience globale de 42 millions à travers les republications sous la licence Creative Commons.

Vous voulez écrire ?

Écrivez un article et rejoignez une communauté de plus de 159 600 universitaires et chercheurs de 4 557 institutions.

Enregistrez-vous maintenant

- Ce que nous sommes
- Notre équipe
- Nos valeurs
- Charte éditoriale
- Charte de participation
- Règles de republication
- Recevoir la newsletter
- Nos flux

- Faites un don
- Amis de The Conversation
- Nos membres et partenaires
- Événements
- Pour les médias
- Pour nos membres
- Transparence financière
- Contactez-nous
- Préférences de consentement

